

BRONZES
et Objets d'Art
J. MAUCHEUR & Co
122, rue Nationale,
LILLE
— GABEAUX —
Pêles et Mariage

Journal de Roubaix

AMEUBLEMENT
DÉCORATIONS
Travaux d'Orfèvrerie
J. MAUCHEUR & Co
122, rue Nationale
LILLE

Cinquante-quatrième année. — N° 145

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MARDI 25 MAI 1909

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix : Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
A Valenciennes : Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
A Lille : Aux bureaux du Journal, rue de la Station.
A Tourcoing : Chez M. Verrière, 88, rue Bourdon-Saint-Jacques.
A Paris et à Bruxelles : Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les bibliothèques des gares et principales bibliothèques.

LE NUMÉRO
5
Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages
BUREAUX ET RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléphone 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

LE NUMÉRO
5
Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Séances-Tournois, le Nord et les Départements (Tous mois) : 5 francs
Lille (Tous mois) : 3 francs
Paris (Tous mois) : 10 francs
Les autres Départements et l'Étranger (le port en sus)
Agences particulières à Paris, 90, rue Feytaud

LE SCANDALE JUDICIAIRE : UNE MISE EN LIBERTÉ

CAUSERIE MILITAIRE

L'heure de crise dans la bataille

L'intervention de l'infanterie

« A la guerre, disait le vieux Liniévitch, qui remplaça Kouroupatkine à la tête de l'armée russe en Mandchourie, dans une situation presque désespérée, presque impossible à rétablir, à la guerre, ce qui compte, c'est l'heure de la crise, c'est l'instant où la bataille est indécise. Tout ce qui empêche le soldat d'être rapide et énergique à ce moment-là est exécrable. »

Mais, avant de parler du rôle que doit jouer, dans ce moment décisif, l'infanterie, vraiment alors la « reine des batailles », un mot d'abord sur ses différents ordres de bataille jusqu'à celui qui lui a déterminé notre règlement actuel et dont l'idée maîtresse, exprimée par lui-même, est la suivante, si j'ai bonne mémoire : « Les régiments de manœuvre doivent être modifiés au fur et à mesure des perfectionnements de l'armement et ils doivent en outre tenir compte de l'expérience des guerres les plus récentes. Ce sont ces considérations qui ont amené le haut commandement à développer l'esprit d'initiative et de décision à tous les degrés de la hiérarchie, à obtenir plus de souplesse et de rapidité dans les évolutions, une élasticité d'une variété plus grande dans la formation de combat. »

L'augmentation continue de la vitesse du tir et de la tension de la trajectoire des projectiles d'infanterie, de la rapidité et de la puissance du tir de l'artillerie exposent les troupes à des effets de destruction de plus en plus redoutables, et entraînent les conséquences suivantes : fonctionnement plus complexe et plus lent des organes de contact ; danger croissant d'exposer aux vues de l'ennemi des troupes massées, même de faible effectif, d'où emploi de formations très souples s'adaptant rigoureusement au terrain ; substitution à l'ancienne ligne de tirailleurs de groupes irrégulièrement répartis sur le front de combat ; progrès plus espacés de couverts en couverts (naturels ou artificiels) ; préparation plus minutieuse et plus méthodique des attaques ; rassemblement à l'abri des vues de l'ennemi des troupes chargées de l'effort final ; importance plus grande du feu, comme moyen d'action de l'infanterie, et, d'autre part, danger d'une consommation exagérée de munitions, en raison de la grande difficulté des ravitaillements sur la ligne, d'où emploi de feux par rafales courtes et violentes.

Historiquement, dans la tactique moderne, les ordres de combat de l'infanterie sont au nombre de quatre : 1° l'ordre perpendiculaire ou profond qui on a également appelé l'ordre français. Il correspond à l'époque où les armées à feu étaient encore à l'état rudimentaire et où toute la tactique consistait à marcher droit sur l'ennemi pour le déloger de force de sa position ; 2° l'ordre mine ou linéaire dont Frédéric II de Prusse fut l'initiateur. A cause des progrès déjà des armes à feu, les fantassins ne sont plus uniquement des combattants à l'arme blanche ; ils deviennent des tireurs ou tirailleurs et on leur permet de mieux utiliser leur feu. Actuellement l'ordre linéaire est représenté chez nous par les troupes de préparation et les lignes de feu ; 3° l'ordre dispersé qui est, en somme, l'ordre linéaire poussé à ses dernières conséquences. Le feu reste le principal moyen d'action, mais, au lieu d'être exécuté par des hommes coude à coude et en formation serrée, il devient individuel, la plupart du temps à cartouches comptées. En outre les compagnies sont moins soudées les unes aux autres et jouissent d'une certaine indépendance. Cet ordre prit naissance pendant la guerre de 1866, entre la Prusse et l'Autriche, a été confirmé par celle de 1870, et a eu sa pleine vogue en France entre 1875 et 1883 ; 4° l'ordre existant en quatrième ordre de combat, qui relève des trois premiers, en ce qu'il prend dans chacun ce qu'il a de bon. C'est cet ordre de combat qui a inspiré nos règlements depuis 1884, qui a été confirmé dans son excellence par la guerre de Mandchourie et qui a été consacré par notre règlement actuel en date du 3 décembre 1904, et par le règlement allemand du 29 mai 1906, qui n'en est presque que la copie. Une innovation heureuse, à notre sens, de notre nouveau règlement, a été la création (art. IV) des *camarades de combat*, imitation même un peu tardive des sentinelles doubles du service de sûreté en station. C'est, sous le feu, un mutuel appui matériel et moral.

Mais voilà qu'on est arrivé à l'heure de crise. Sur tout le front les troupes sont engagées. L'artillerie s'est arrêtée sur sa dernière position de combat. Elle ne peut aller plus loin. Elle donne tout son effort et continue à battre partout une lutte dont l'issue est loin d'être certaine. Pourtant, en un point, elle a réussi à prendre la supériorité du feu ; il semble même qu'elle ait réduit au silence l'artillerie adverse. C'est là que le chef qui dirige la bataille, s'il a le coup d'œil tactique et le don d'instinctivité dans la conception et dans l'action, va énergiquement conseiller de porter le coup mortel. En ce point, alors, s'avance l'infanterie. Elle seule est capable d'aborder cette zone de 1,500 à 2,000 mètres de profondeur qu'il reste à traverser pour enlever la position. Car, dans cette zone, où le feu de l'ennemi prend toute sa puissance et devient de plus en plus ajusté, c'est elle seule qui sera capable de trouver les abris sans lesquels aucune troupe n'est plus à même de progresser. Dans cette région de mort, la reine des batailles va trouver son chemin. Depuis longtemps la cavalerie a pris du large, cherchant les ailes.

Et puis enfin, de bonds en bonds plus rapides, on est à la formation pour l'assaut, la baïonnette au canon, les chefs des différentes unités à leur place, c'est-à-dire en avant. Le succès de l'assaut à la baïonnette dépend du règlement, dépend de la valeur du soldat et c'est à lui qu'en revient la gloire. Et oui, c'est ici qu'interviendront les qualités militaires de notre race. Si les nouvelles instructions de combat nous ont fourni le moyen d'approcher de la position ennemie avec le moins de pertes possibles, c'est maintenant qu'on va agir à la française, comme dans tant de batailles où la furie légendaire a assuré la gloire de nos armes.

Jacques ROZIEZ.

INFORMATIONS

Mort de M. Gellé, député de la Somme
Paris, 24 mai. — On annonce la mort de M. Gellé, député de la Somme pour la 2^e circonscription d'Abbeville, l'âge de 63 ans. Après avoir exercé les fonctions de notaire pendant de longues années, M. Gellé entra pour la première fois à la Chambre, en mars 1895, à une élection partielle, comme progressiste. Il fut réélu en 1900, 1902 et 1906. M. Gellé était conseiller général de Saint-Valéry-sur-Somme.

Victor Hugo au Panthéon
Paris, 24 mai. — B. Gustave Simon, exécuteur testamentaire de Victor Hugo, ayant exprimé le vœu que les cendres du poète soient transférées au Panthéon, M. Dejean-Beaumont, interrogé à ce sujet, a répondu que les cercueils de J. Rousseau et de Voltaire devaient être placés sous leur monument respectif au Panthéon. Il n'y avait aucune raison pour qu'un agisse pas de même vis-à-vis de Victor Hugo.

Le démantèlement des forteresses polonaises
Saint-Petersbourg, 24 mai. — Le « Novo » rapporte que le général Skalon, gouverneur général de Volynie, qui est actuellement à Saint-Petersbourg, a réussi à persuader les hauts sphères gouvernementales de l'opportunité et des dangers que présentent le démantèlement et des débris de forteresses de la Pologne que le ministère de la guerre a déjà entrepris de détruire.

L'Atlantique en ballon
Boston, 24 mai. — Le professeur Henry Clayton, extrême-démocrate de l'Observatoire de l'Idaho, où pendant six semaines, il étudia les courants aériens, a l'intention de traverser prochainement l'Océan Atlantique en ballon.

Forêt en feu
Jonzac, 24 mai. — Un incendie de forêts vient de détruire 700 hectares boisés, situés sur les communes de Saint-Germain de Talhou et de Bois.
On ne sait si ce sinistre doit être attribué à la grande sécheresse ou à une imprudence.

CHOSSES ET AUTRES

— Alors, le capitaine Marix est un artilleur ? J'aurais plutôt cru qu'il était dans la cavalerie...
— En effet, il n'est pas à cheval sur les principes, il s'intéresse volontiers aux petits chevaux.

Un vieux diplomate assis entre deux très jolies femmes, une brune piquante et une blonde vapoteuse, était empressé, palant auprès de l'une et de l'autre, avec une nuance assez prononcée, toutefois, en faveur de la brune.

— Enfin... voyons ! dit la blonde, un peu dépitée, si nous tombions l'un des deux, à laquelle porteriez-vous secours tout d'abord ?
— Oh ! madame, répondit le diplomate, vous devez savoir nager comme un ange !

La tyrannie d'entourer de dilateurs, vermine qui pullule sous les nouveaux gouvernements et crée des complots.

Les ministres marocains à Paris

Paris, 24 mai. — La mission marocaine est arrivée à Paris lundi matin. Elle a été reçue à la gare de Lyon par M. Regnaud, ministre de France à Tanger ; le général Favera, représentant le ministre de la Guerre ; M. de Fourquière, attaché au protocole, et le capitaine Guyot, attaché à la personne des ambassadeurs marocains pendant leur séjour en France.

Les ambassadeurs sont accompagnés par leurs secrétaires, Si Mohammed el Marakchi et El Hadj Hamed Mokri, fils du ministre des Finances, par Si Kaddour ben Ghabrit, consul honoraire, interprète de la légation de France à Tanger, par plusieurs caïds et par de nombreux domestiques.

Les ambassadeurs et les représentants du gouvernement français ont pris place dans les landaus qui les ont conduits à l'hôtel de l'avenue Malakoff, où un pavillon spécial a été aménagé pour les recevoir.

Des cuisiniers ont escorté les landaus pendant tout le parcours.

A l'hôtel, les envoyés marocains ont été salués par M. Mollard, directeur du protocole.

A L'ÉLYSÉE

M. Fallières reçoit des officiers japonais
Paris, 24 mai. — Le Président de la République a reçu cet après-midi la mission spéciale d'officiers japonais, dont nous avons signalé l'arrivée à Paris, et qui vient en France, pour étudier notre organisation administrative militaire.

Cette mission à la tête de laquelle est le général Hongo, dont le rôle fut des plus brillants dans la guerre russo-japonaise, comprend deux colonels et deux majors.

Elle a été présentée au Président par S. Exc. le baron Kurino, ambassadeur du Japon.

Après la Séparation

Poursuites contre Mgr l'archevêque d'Auch
Auch, 24 mai. — Mgr Ricard ayant déclaré dans un mandement qui fit du bruit, qu'il fallait combattre les écoles où l'on enseignait l'irréligion et l'antipatriotisme, a été cité devant le juge d'instruction et comparaitra incessamment devant le tribunal correctionnel.

Crochetage d'un ouvrier à Alençon
Alençon, 24 mai. — Ce matin, M. Bourgeteau, liquidateur, a enfoncé la porte des Clarisses d'Alençon, pour faire l'inventaire.

Quinze gendarmes et cinquante soldats le protégeaient.

ALPHONSE XIII À VALENCE

Valence, 24 mai. — Ce matin, le roi Alphonse XIII a visité le cuirassé *Justice*. Le souverain a été reçu par le contre-amiral Le Ford. M. Rovati, am-

Le scandale judiciaire de Paris

Le courroux Ruinat est remis en liberté
Paris, 24 mai. — M. André, juge d'instruction, a rendu cet après-midi, une ordonnance sur le-

LE LANCEMENT DU "DANTON"

Le gouvernement dit qu'il n'y a pas eu sabotage
Paris, 24 mai. — Le ministère de la Marine communique la note suivante :
Le bruit a couru que l'incident du lancement du *Danton* pourrait être attribué à des actes de malveillance.
Il résulte des renseignements officiels parvenus au ministère que cette interprétation doit être nettement écartée.
Si l'on ne peut encore d'ailleurs préciser exactement les causes de l'arrêt du bâtiment sur sa cale, on ne saurait en trouver la raison dans un défaut d'inclinaison de cette dernière : sa déviation, en effet, est supérieure à celle de certaines cales utilisées à l'étranger.
D'autre part, l'attitude du personnel ouvrier de l'arsenal a été de tous points parfaite, et il a travaillé toute la nuit avec une telle ardeur à épauler de nouveau le *Danton*, que le préfet maritime a cru devoir prendre un ordre du jour pour le féliciter.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Une conférence entre MM. Clémenceau et Briand
Paris, 24 mai. — M. Clémenceau, président du Conseil, a conféré ce matin, avec M. Briand, ministre de la Justice, en vue de régler, dans le projet de statut des fonctionnaires, quelques cas particuliers, notamment celui des commissaires de police.

LA CONFÉDÉRATION des groupes commerciaux et industriels DE FRANCE

Les fonctionnaires commerçants. — La grève des P. T. T. — Une manifestation contre l'impôt sur le revenu. — Les écopatives devant l'impôt
Paris, 24 mai. — La Confédération des groupes commerciaux et industriels de France, qui réunit 396 syndicats, a tenu, ce matin, à neuf heures, son assemblée générale à la Bourse du commerce.
M. Boutmy présidait la séance. A côté de lui avaient pris place : MM. Moreaux, vice-président ; Delamy, secrétaire général ; Amis, délégué général.
Diverses propositions relatives au statut des fonctionnaires ont été discutées. On a adopté un vœu de M. Trepoux, aux termes duquel le gouvernement est prié d'introduire dans son projet sur le statut des fonctionnaires, la disposition suivante : « Tout fonctionnaire qui exploitera ou représentera personnellement une affaire commerciale ou industrielle en tout ou en partie, ou se livrera à des travaux rémunérateurs, sera révoqué de ses fonctions. »
L'assemblée a invité la Confédération à provoquer une entente avec les groupes et organisations centrales de défense commerciale à Paris pour présenter le texte voté aux pouvoirs publics. A l'appui de ce vœu, on a déclaré qu'on pourrait utiliser le rapport sur les fonctionnaires qui avait été fait par M. Trepoux et que M. Georges Perry avait, en 1905, inséré in extenso dans son rapport sur le budget du commerce.

Les grèves de fonctionnaires ont également préoccupé la Confédération des commerçants et industriels. L'assemblée a remercié les « Chambres de commerce du grand et réconfortant exemple d'énergie et d'initiative qu'elles viennent de donner en s'efforçant de suppléer à l'insuffisance des pouvoirs publics pour assurer le service postal interrompu par une grève injustifiable » et on a émis le vœu « que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour enrayer toute suspension collective du travail qui pour une cause quelconque viendrait à se produire dans un service public ».

Puis on a examiné les projets de loi concernant la saisabilité et la cessibilité des traitements. L'assemblée, adoptant un vœu déposé par la ligue Commerciale et Industrielle du Nord-Ouest, a demandé qu'aucune modification grave ne soit introduite dans la législation existante, que l'on se borne à réduire les frais de justice.

Au sujet des timbres quinquennaux, la Confédération a protesté contre l'interprétation abusive donnée à la loi du 23 août 1871, et dont on tend arbitrairement l'application, et elle a demandé « l'annulation des condamnations prononcées, ainsi que la cessation des poursuites exercées en vertu de cette interprétation abusive ».

CONTRE L'IMPÔT SUR LE REVENU

A deux heures de l'après-midi, 21, rue Cadet, a eu lieu une manifestation contre l'impôt sur le revenu. Deux mille délégués, représentant 800.000 patentés, étaient présents.

Après avoir entendu une conférence de M. Aimond, sénateur de Seine-et-Oise, sur laquelle nous reviendrons, l'assemblée a adopté un vœu qui comporte de nombreux considérants et dont voici le dispositif :
« Que le Sénat procède par étapes dans la réforme de nos impôts directs ; que la première étape comprenne la réforme de l'impôt foncier bâti et non bâti, et l'ensemble des valeurs mobilières, françaises et étrangères, c'est-à-dire cette partie de revenus qui laisse la plus faible marge à l'incertain ; que cette réforme se fasse sans vexations ni inquisitions ; qu'en même temps qu'il fera aboutir cette première partie de la réforme, le Sénat procède à une enquête auprès des groupements commerciaux et industriels sur le programme de réformes à apporter à l'impôt des patentes, ainsi qu'il a été procédé pour la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ; que la seconde étape, utilisant cette enquête, englobe la réforme de la patente, de la personne mobilière et des portes et fenêtres, et s'applique en général à tous les revenus qui ont échappé jusqu'à présent à toute taxation. »

UN VŒU DU SYNDICAT DES BRASSEURS DE ROUBAIX-TOURCOING

Au cours de la même réunion, la Confédération a adopté un projet de résolution, déposé par le syndicat des Brasseurs de Roubaix-Tourcoing et environs, tendant à réglementer dès à présent la situation contributive des sociétés coopératives et de leurs membres, d'après les principes fixés, dans l'article 90 bis du projet de loi d'impôt sur le revenu, que la commission de la réforme fiscale et la Chambre des députés ont adoptés dernièrement, à la suite de l'intervention de ce syndicat.

A LA C. G. T.

Les dissensions s'accroissent
Rupture probable entre révolutionnaires et réformistes
Paris, 24 mai. — Les dissensions, qui se sont prouvées à la C. G. T., à l'occasion de la tentative de grève générale, arrivent à l'état aigu et, dans les milieux syndicaux on pense généralement que la rupture entre révolutionnaires et réformistes n'est plus qu'une question de jours.

Le capitaine MARIX



mes de laquelle le coureur cycliste Ruinat est mis en liberté provisoire.
M^{rs} Lagasse, défenseur de Serres, aurait, dit-on, l'intention de présenter au juge une semblable requête en faveur de son client.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

De tout un peu : Le travail à bord de navires de commerce
Les alcools industriels. -- Crédits supplémentaires. -- Les primes à la sériciculture. -- L'ensemble du projet de loi est voté. -- Un incident entre socialistes

ENCORE L'EXPÉDITION MAROCAINE

M. VARENE. — Je tiens à faire observer que le projet de loi contient de nouveaux crédits pour le Maroc. Je rappelle, à ce propos, que le Gouvernement a promis de présenter à la Chambre un tableau complet des dépenses de l'expédition marocaine et je lui demande à quelle époque il tiendra sa promesse. (Applaudissements à l'extrême gauche.)
M. CAILLIAUX, ministre des finances. — Au mois de juin un projet de crédit pour les dépenses militaires au Maroc sera présenté à la Chambre et à ce moment M. Varenne aura satisfaction.
M. DUMONT. — Le projet actuel n'a trait qu'à des dépenses relatives aux œuvres françaises au Maroc et à la réorganisation de l'ambassade marocaine.
Par 435 voix contre 56, l'ensemble du projet est adopté.

LES PRIMES À LA SÉRICICULTURE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie.
M. DEVIÈZE présente l'article 4 amendement additionnel suivant :
« Dans le délai de trois mois, après la promulgation de la présente loi, le salaire minimum sera fixé en commun accord par les délégués des syndicats des filateurs et des syndicats des ouvrières filuses. En cas de désaccord, la question sera arbitrée par les ministres du Commerce et du Travail. Un règlement d'administration publique réglera la procédure de la fixation des salaires. »
Cet amendement est renvoyé à la Commission. Une motion de M. THIERRY demandant la suppression de l'article 5 est repoussée.
M. PASTRZ demande la limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. La Commission examine son amendement, ainsi que celui relatif à l'application dans les filatures des lois de l'hygiène.
M. FORT demande une contribution annuelle de 500.000 francs pour aider au relèvement du salaire de la soie à Lyon. Trois amendements analogues ont été présentés par MM. Dumont, Bourelly, Lonnavey et Veuil.
Ils sont renvoyés à la Commission du budget.

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE. — Un incident

La Chambre va passer au vote sur l'ensemble.
M. DEVIÈZE, socialiste, provoque un incident.
M. DUBOIS. — Je déclare, au nom d'un certain nombre de mes amis et au mien, que la Chambre ayant repoussé la proposition relative au minimum de salaire, nous avons le regret de ne pouvoir voter l'ensemble. (Exclamations.)
M. PASTRZ. — M. Compère-Morel et M. Dubois n'ont pas entendu faire une manifestation vaine ! (Violentes protestations à l'extrême-gauche.)
LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je vous invite au calme. M. PASTRZ. — Au début de la discussion, nous nous sommes trouvés en face de propositions qui gardaient le caractère de surenchère et, après avoir fait office de comme nous venons de le faire depuis trois jours de discussion, nous aboutrissent à un rejet du projet.
L'intérêt bien compris des sériciculteurs, des filateurs, et des ouvrières filuses nous commande de ne point nous abstenir dans un vote qui apporte quelque amélioration à l'ancien système des primes. Nous ne voulons pas qu'on dise que nous sommes partisans de ce projet, même incomplet, cependant bien que la Commission du travail complètera notre œuvre dans la plus bref délai. (Applaudissements.)
M. DEVIÈZE. — Je n'ai pas fait qu'à moi de surenchère. J'ai demandé le salaire de 2 francs et rien de plus.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1908 et 1909.
M. MASSARU. — Je me plains de ce que, dans le concours pour l'Administration des Postes, on ait exclu un ancien élève d'une école libre. M. le Sous-Secrétaire d'Etat m'a déclaré qu'il n'avait jamais ordonné, en principe, aucune exclusion. Je lui demande de faire respecter, par ses subordonnés, la liberté de conscience, même quand il s'agit, non pas de fonctionnaires en exercice, mais de futurs fonctionnaires. (Applaudissements à droite et au centre.)
M. SIMYAN, sous-secrétaire des Postes et Télégraphes. — Je ne connais pas le cas particulier propre intérêt, aux producteurs d'alcool dénaturé (Très bien, très bien).
Par 511 voix contre 3, le projet de loi est adopté.

M. l'amiral Bienaimé contre les crédits affectés à la Marine

La parole est donnée à M. l'amiral Bienaimé.
M. BIENAIMÉ. — Je proteste contre le crédit affecté aux tirs sur la coupe de Vienne, et en regrettant l'absence de M. le ministre de la Marine, je demande qu'on mette plus de méthode dans les expériences de ce genre et qu'on commence par les plus importantes et les plus scientifiques. (Applaudissements.)
M. DUMONT. — Je suis d'accord avec M. l'amiral Bienaimé sur ce point et M. le ministre de la Marine paraît être du même avis puisqu'il a retardé les expériences qui devaient commencer le 15 avril. En tout cas, la Commission lui transmettra les observations de M. l'amiral Bienaimé. (Très bien, très bien.)
Les divers chapitres sont adoptés à mains levées.
LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ensemble du projet.